

Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année écoulée

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a perçu en 1991 la somme de 2 426 415 F au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

L'article 8 de la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent, présente au Conseil Municipal, avant la fin du second trimestre qui suit, la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé et les conditions de leur financement.

Les actions entreprises par la Ville au cours de l'année 1991 au titre de la politique de développement social urbain ont été les suivantes :

I - Opérations d'investissement :

	Montant payé en 1991	Part Ville
A - Développement social du quartier Montrapon - Fontaine Ecu		
Aménagement espaces extérieurs rue de Chaillot	1 167 313 F	549 454 F
Aménagement espaces extérieurs Place de Coubertin	901 085 F	710 865 F
Réalisation d'un lieu de rencontres «Rond-Point» (aménagement d'un atelier-motos)	450 208 F	177 877 F
Aménagement d'un local jeunes	322 809 F	249 826 F
Etude architecturale grande barre Fontaine Ecu (entrées, liaison boulevard, urbanisme vertical)	71 160 F	56 160 F
B - Développement social du quartier Palente-Orchamps		
Aménagement de la rue Gounod (1 ^{ère} tranche)	394 530 F	283 628 F
Aménagement d'un terrain de sports rue Chopin	61 030 F	43 874 F
Etude architecturale pour rue Ravel	60 000 F	30 000 F
Etude architecturale pour rue Chopin (logements, surfaces commerciales + annexes, bibliothèques...)	60 000 F	30 000 F
Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Mission opérateur de terrain	285 031 F	175 711 F
Etude architecturale ensemble des espaces extérieurs et LCR	81 600 F	81 600 F
Action d'information - Communication - Mission chef de projet	165 479 F	60 000 F
Aménagement locaux pour MJC	100 000 F	51 300 F

	Montant payé en 1991	Part Ville
C - Développement social du quartier Brulard		
Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Mission opérateur de terrain	146 910 F	89 710 F
Aménagement d'un local pour permanences opérateur et associations, informations aux habitants	16 000 F	8 700 F
Actions d'information, communication, relations publiques	187 978 F	128 378 F
Mise en place d'équipement (sports et jeux) dans différents quartiers (Palente Orchamps - Brulard)	160 682 F	160 682 F
Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale dans le quartier de Planoise (Ilot sensible) - Mission opérateur de terrain	474 400 F	301 213 F
Animations socio-culturelles dans différents quartiers travaux de bâtiments	245 993 F	245 993 F
TOTAL	5 352 208 F	3 434 971 F

II - Crédits de fonctionnement : pour 8 752 515 F

A - Secteur Formation - Emploi des jeunes

- Fonctionnement de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes (450 000 F) et du Fonds Mutualisé de Formation des CES (289 000 F) 739 000 F
- Mise à disposition de locaux pour les créateurs d'entreprises dans les quartiers Orchamps et Planoise - Charges et travaux (260 000 F) - Subvention au GIE Point + Entreprises (310 000 F) 570 000 F
- Subventions aux associations intervenant dans les domaines de l'insertion et de la formation des jeunes 508 000 F

B - Animation socio-culturelle - Animation de quartier - Intégration

- 1) Animation Socio-culturelle pour 601 083 F
 - Fonctionnement du Conseil Bisontin des Jeunes 43 903 F
 - Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - 557 180 F
Le Loutelet (travaux d'extension 200 000 F
Poste Directeur FONJEP 244 980 F -
Subvention fonctionnement 112 200 F)
- 2) Animation de Quartier
 - Fonctionnement des équipements de quartier municipaux : Maisons Pour Tous pour 2 466 228 F
 - * dépenses générales 255 423,32 F
 - * Montrapon 618 064,05 F
 - * Grette 572 843,35 F
 - * Planoise 601 704,66 F

* Clairs-Soleils	418 193,20 F	
- Subventions avec équipements associatifs d'animation de quartier pour		1 939 000 F
* MJC Palente	903 000 F	
* Maison de quartier St-Ferjeux	463 000 F	
* Foyer des Jeunes Travailleurs (extension 200 000 F - fonctionnement 144 000 F)	344 000 F	
* Régie de Quartier de Fontaine Ecu	134 000 F	
* Diverses associations de quartier	95 000 F	
3) Intégration des populations immigrées pour		393 000 F
- Mission d'étude dans le cadre du contrat Etat-FAS-Ville - Subvention à la FRATE	165 000 F	
- Subventions aux associations du secteur intégration (Palmeraie 8 000 F - ARETE 200 000 F)	228 000 F	
C - Prévention de la délinquance		
- Opération vacances été 91 pour les jeunes présents dans les quartiers (part Ville)		275 000 F
- Organisation des 4 ^{ème} Rencontres Nationales Sport et Réussite (Jeunes des différents quartiers DSQ) (part Ville)		150 000 F
- Insertion professionnelle de jeunes Chantiers (Loutelet-Forestage-Chaudanne) création emploi (CRIF)		207 000 F
- Lutte contre la toxicomanie - Subvention à Espoir Drogue		126 000 F
- Accompagnement scolaire - Soutien aux associations		16 500 F
- Diagnostic local de sécurité - Etude par le Laboratoire de Sociologie - Part 1991		17 500 F
- Subventions aux associations du secteur Prévention		89 800 F
- Prévention spécialisée dans les quartiers		654 404 F
* Dépenses générales	10 896,58 F	
* Montrapon	291 876,14 F	
* Grette	164 250,37 F	
* Planoise	109 136,36 F	
* Clairs-Soleils	78 244,73 F	

La dépense totale affectée aux actions de développement social urbain s'élève donc, pour l'année 1991, à 14 104 723 F dont 12 187 486 F imputés sur des crédits Ville.

La politique que la Ville de Besançon a volontairement engagée à ce titre depuis de très nombreuses années, se poursuivra en 1992.

La Ville percevra en 1992 la somme de 4 300 000 F au titre de la DSU, somme en augmentation sur les trois années mais qui n'est pas inscrite au budget primitif puisque nous avons connu tardivement son montant.

Je crois cependant que c'est une très bonne chose que la Ville puisse bénéficier de la DSU.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voulais vous poser une question concernant ce rapport et vous faire une proposition. Il a été évoqué tout à l'heure, je crois me souvenir que c'était par Mme FOLSCHWEILLER, et à juste titre, le problème de la rénovation de la cité Brulard. Dans le rapport, à la rubrique Développement Social du quartier Brulard, on nous rappelle les dépenses qui ont été effectuées en 1991 au titre de l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine pour ce quartier. Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, c'est la mission de l'opérateur de terrain, l'aménagement d'un local pour les permanences de ce même opérateur, il est dit que ce local est aussi ouvert aux associations et à l'information des habitants, j'en prends note et je le ferai savoir aux associations qui manifestement ne l'utilisent pas suffisamment, et puis je vois qu'en troisième poste, étaient prévues des actions d'information, de communication et de relations publiques pour un montant total de 187 978 F ce qui est quand même une coquette somme et la part de la Ville se chiffant à 128 378 F.

Or dans ce quartier aujourd'hui, nous y étions d'ailleurs ensemble Monsieur le Maire samedi pour l'inauguration d'un terrain de proximité en présence de Michel VAUTROT, manifestement l'information ne circule pas suffisamment sur le projet de réhabilitation. Elle ne circule pas suffisamment et dans mes permanences de quartier, très fréquemment me sont posées des questions sur l'état d'avancement de ce dossier auxquelles je ne sais pas répondre. Vous vous en souvenez, nous en avons parlé d'ailleurs ensemble et je vous ai écrit en février dernier pour vous poser un certain nombre de questions à caractère technique, une dizaine de questions extrêmement précises sur cette opération de réhabilitation, sur les conditions de son déroulement, sur la nature des opérations tiroirs, dont vous avez vous-même parlées tout à l'heure en soulignant le caractère délicat qu'elles représentent.

Je n'ai pas encore reçu de réponse sinon une réponse d'attente, même si votre Adjoint chargé du logement que je remercie, me fait patienter en me disant que la technicité de ce questions appelle une technicité des réponses qui nécessite du temps. Alors ma proposition Monsieur le Maire est la suivante : vous nous avez dit tout à l'heure qu'il fallait plusieurs mois encore pour affiner ce projet, pour négocier avec les entreprises puisque l'Office Municipal d'HLM s'est heurté à un appel d'offres infructueux sur cette opération et donc vous laissez entrevoir que l'été va passer avant que nous puissions être fixés les uns et les autres sur ce dossier définitivement. La proposition que je formule, et je le fais en tant que Conseiller Municipal mais aussi en tant que Conseiller Général de ce canton dont ce quartier fait partie, consiste à vous proposer Monsieur le Maire qu'une réunion se tienne en votre présence au mois de septembre devant l'Association Brulard 2000 qui fait office et efficacement de comité de quartier et que vous veniez nous tenir informés du déroulement de la procédure, des délais et de la nature des opérations tiroirs qui vont se mener sur place. Je crois qu'au-delà des échanges de correspondance que nous avons en ce moment sur ce sujet, échanges d'ailleurs un peu longs, rien ne vaut le dialogue direct avec la population et c'est pourquoi rien ne vaut le dialogue direct avec la population et c'est pourquoi je me permets de vous faire cette proposition et que nous nous retrouvions début septembre devant la population du quartier pour présenter devant les locataires, les conditions de déroulement de cette opération de la manière la plus détaillée possible.

M. RUEFF : Je trouve quand même que M. VIALATTE a un certain culot car il me semble qu'il fait partie d'une formation politique qui, à l'époque de la création de la DSU, disait que celle-ci était quelque chose de totalement aberrant, que ce n'était pas normal de la mettre en place et maintenant vous prenez appui sur cette DSU pour faire un certain nombre de propositions. C'est le premier point.

Le deuxième point où vous ne manquez pas de culot, c'est quand vous parlez du travail avec l'Association Brulard 2000 qui est l'interlocuteur permanent de la Ville dans le cadre de ce DSQ. La Ville rencontre très souvent cette association, travaille en partenariat et lui fait part du déroulement de l'opération. C'est vrai qu'il y a des difficultés mais c'est vrai qu'on fait connaître ces difficultés.

Je crois qu'il faut quand même ne pas dire à la fois d'un côté qu'il ne s'agit surtout pas que la Ville de Besançon utilise ce genre de dotation et d'un autre côté commencer à dire que la Ville ne fait pas ce qu'elle devrait faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais donner la parole à M. Jean-Claude TISSOT puisque c'est l'Office Municipal d'HLM qui a en charge la réhabilitation du quartier Brulard. Je rappelle quand même à M. VIALATTE que nous sommes allés dans ce quartier bien avant 1992 et non en période électorale mais en toutes occasions, nous allons dans tous les quartiers très régulièrement à la rencontre des habitants et nous pouvons très bien y retourner en septembre ou en octobre. Je crois qu'il ne faut pas non plus mettre la Ville et le Maire au pied du mur en disant venez devant les habitants de la cité Brulard et vous verrez. On y est déjà allé, on a vu, on connaît, on étudie des dossiers. Monsieur VIALATTE, ce n'est pas devant une dizaine ou une cinquantaine d'habitants qu'on réglera le dossier de la réhabilitation Brulard. C'est dans des discussions avec ceux qui ont en charge cette réhabilitation, avec les représentants, dont l'Association Brulard 2000 que nous connaissons bien c'est vrai, c'est là qu'on va régler les problèmes. On peut aussi aller près des habitants, on a l'habitude de les rencontrer, on est très heureux chaque fois qu'on le fait.

M. TISSOT : En ce qui concerne ce que vous avez dit à propos de la résolution du marché, Monsieur VIALATTE, je précise que l'appel d'offres a été jugé infructueux et que nous sommes en cours de négociation avec les entreprises depuis un bon moment ; nous sommes d'ailleurs au terme du délai que nous nous étions fixé. Il faut bien savoir que le marché était fixé à 92 MF et que les offres atteignaient environ 140 MF, nous avons négocié avec les entreprises qui doivent déposer de nouvelles offres aujourd'hui. Un travail considérable a été accompli par le Service d'Urbanisme, l'architecte et les trois entreprises qui étaient encore en compétition.

D'ailleurs M. le Maire souhaite que ce projet aboutisse rapidement. Si tout se passe comme prévu, l'entreprise pourra être désignée et peut-être qu'avant la fin de l'année les travaux pourront réellement débiter.

A propos de ce que vous disiez concernant les échanges avec la population, il est certain qu'il n'y en a pas eu très récemment, mais il y en a eu beaucoup auparavant au moment de la conception, ainsi qu'au moment du rendu de travail de l'architecte ; nous avons eu beaucoup d'échanges et de réunions avec la population. Alors évidemment, comme la concertation avec les entreprises s'est un petit peu prolongée, on peut avoir le sentiment qu'il ne se passe pas grand chose, mais on va avoir des nouvelles cette fois.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et vous reprendrez le dialogue avec les habitants ?

M. TISSOT : A partir du moment où on aura désigné l'entreprise, on aura des éléments nouveaux dont on pourra faire part aux habitants du quartier.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'est une opération je crois très difficile, il ne faut pas se le cacher, elle est lourde, elle est techniquement difficile, financièrement très délicate et je dirais aussi humainement difficile à gérer ; c'est sur ce point-là que Michel VIALATTE veut attirer notre attention très justement. C'est un souhait que je vais formuler ; je crois qu'il y a eu une nouvelle redéfinition du projet, on ne peut pas imaginer qu'il y ait des rabais aussi importants uniquement sur le dos des entreprises, donc autrement dit on a dû un peu réécrire le projet par rapport à ce qu'il était, donc c'est sur ce point que nous souhaiterions une information, on n'est pas passé de 140 MF à 90 MF comme cela.

Je sais qu'il doit y avoir, Monsieur le Président de l'Office Municipal d'HLM, une réunion prochaine du Conseil d'Administration ; je souhaiterais qu'effectivement nous puissions en parler au cours de celle-ci.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est justement pour cela que la réunion aura lieu. La parole est à Joseph PINARD et sans relancer la polémique !

M. PINARD : Ce n'est pas parce que M. TIBERI à propos de la DSU parlait de hold-up fiscal et que M. VIALATTE veut faire main basse sur le dossier que je ferai de la polémique. Simplement ce que je veux dire est très constructif. Vous êtes sommés d'organiser une réunion, que chacun y apporte quelque chose. Moi tous les mardis matin, je ne suis pas le seul ici, je siège en commission locale de coordination pour les familles défavorisées. Or nous constatons le rôle indispensable que jouent dans les tentatives d'insertion nos personnels, conseillères en économie sociale et familiale et au même titre les monitrices.

Si je ne me trompe, je ne sais pas qui représente le CCAS ce soir, nous en employons 25, ce qui représente un budget d'à peu près 4 MF. Nous n'avons jamais pu obtenir sur le fonds départemental d'insertion géré par le Département, à hauteur de 20 % des contributions de l'Etat, ce qui sur les 68 MF qui ont été versés au titre du RMI représente quand même 12 MF, qu'un seul poste soit pris en charge. Si en guise de joyeux événement, M. VIALATTE vient avec la prise en charge financière du poste des gens qui s'occupent des 408, ce sera parfait, je suis pour.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement faire une remarque par rapport à la convention qui a été signée sur le quartier des 408. Je suis bien d'accord avec M. JACQUEMIN lorsqu'il dit que c'est une opération qui est délicate financièrement et humainement ; mais elle est délicate humainement si financièrement personne ne respecte la convention.

Or là je fais appel à M. VIALATTE, il a parlé de convention également tout à l'heure ; je pense que si nous pouvions être sûrs que pendant 5 ans le Conseil Général participera aux différents travaux, le montage financier de l'opération serait beaucoup plus facile et cela aurait certainement permis de boucler le dossier plus rapidement. Nous avons inscrit au budget de la Ville de Besançon une participation sur le bâti de 12 500 000 F par année pendant 5 ans. Il est bien évident que l'objectif des réhabilitations est de laisser les habitants sur place et comme cette réhabilitation est lourde techniquement, il est bien évident que s'il n'y a pas de subventions et d'aides, les personnes qui y vivaient ne pourront plus assumer le coût de leur futur loyer. Je crois que c'est une logique, c'est mathématique même. Je vous demande Monsieur VIALATTE effectivement de faire adopter au niveau du Conseil Général cet engagement sur un plus long terme au lieu de le faire au coup par coup.

M. TISSOT : Juste une précision en réponse à M. JACQUEMIN. Concernant l'écart de départ entre le niveau d'appel d'offres et les offres effectives, j'ai donné une moyenne de 140 MF ; plusieurs entreprises se situaient aux alentours de 140 MF, mais en réalité les entreprises avec qui nous avons négocié étaient tout de même au niveau de 120 MF, l'écart était donc un peu réduit. On s'orienterait parmi les modifications à apporter vers une moindre diminution du nombre de logements. Vous savez qu'on avait prévu une dédensification portant sur 120 ou 140 appartements, on réduirait donc la dédensification. On garde plus de logements pour un projet qui s'élèvera à 98 MF. Si la négociation a été aussi longue, c'est parce que justement nous ne voulions pas dénaturer le projet initial. C'est pour cela que la négociation a été aussi difficile, on voulait tout en ne dénaturant pas le projet, pouvoir mener à bien cette opération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. VIALATTE a été mis en cause à différentes reprises. Ne mélangeons pas les dossiers du Conseil Général d'un côté et du Conseil Municipal de l'autre. Mais on peut avoir des relations intéressantes avec l'ensemble des Conseillers Généraux présents, tant mieux.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, vous l'avez d'ailleurs bien compris, bien évidemment, mais l'auteur de ces propos a l'habitude soit de dépasser sa pensée, soit d'être excessif. Je ne vous ai pas sommé de venir à la cité Brulard tout à l'heure. Je vous ai proposé de venir devant l'Association réunie en assemblée générale à l'automne. Pourquoi l'ai-je fait ? Parce que comme vient de le souligner à l'instant M. TISSOT en réponse à une question de Michel JACQUEMIN, le projet a naturellement dû être revu, remanié et il est souhaitable que le projet définitif soit précisément présenté. C'est ce que je souhaite car Michel JACQUEMIN qui est venu avec moi sur place d'ailleurs à la Cité Brulard soulevait les problèmes humains qui se posent là-bas parce que nous l'avons vécu lors de dialogues que nous avons eus avec la population, il y a une attente très forte.

Madame VIEILLE-MARCHISET, vous avez raison, il faut que le Département puisse s'engager sur cette question et comme vous le savez une délégation de la Municipalité, ou de vos services en tout cas, a été reçue le 26 mai dernier devant la 5^{ème} Commission pour exposer l'état actuel du projet et compte tenu justement des incertitudes qui pesaient à cette date et qui manifestement pèsent encore sur cette affaire, la 5^{ème} Commission du Conseil Général, d'un commun accord d'ailleurs, a décidé qu'il convenait de repousser la discussion de cette affaire dans l'attente des résultats des négociations en cours. Le Conseil Général s'est déjà réuni en 5^{ème} Commission sur cette question, il est très attentif au suivi du dossier de la cité Brulard et vous le savez puisque vous étiez d'ailleurs invitée à cette réunion. Donc l'aide du Département ne fait pas de doute. Vous évoquiez tout à l'heure la durée de 5 ans pour cette réhabilitation, elle appellera naturellement un engagement du Département année après année sur cette opération et il va de soi que les Conseillers Généraux membres du Conseil Municipal s'emploieront à suivre de très près la mobilisation de ces crédits pour cette opération.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement le projet Brulard fait l'objet d'un consensus de notre assemblée ce soir et en tant qu'enfant de ce quartier, je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Je propose donc pour avoir plus de force au niveau du Conseil Général, que notre assemblée adopte un voeu que tous ensemble nous pourrions donc proposer lors de la session par exemple de l'orientation budgétaire du Conseil Général. Je vais donc vous proposer un voeu qui j'espère sera adopté à l'unanimité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous propose que ce voeu vous le voyez ensemble Messieurs VIALATTE et FOUSSERET. Je vous remercie de votre participation. Si effectivement on est tous d'accord, on trouvera des moyens de débloquer la situation. Nous retournerons cité Brulard avec l'Office Municipal d'HLM lorsque le projet sera définitivement adopté, et en liaison avec l'Association Brulard 2000.

Voici le texte de la motion :

«Le Conseil Municipal, réuni le 15 juin 1992, souhaite que le Département du Doubs puisse prendre un engagement de principe de financement sur cinq années du projet de réhabilitation du quartier Brulard dans le cadre de l'opération de DSQ qui y est menée actuellement. Cet engagement durable du Département (sur cinq années) permettra de réaliser plus rapidement et dans de meilleures conditions pour la population l'indispensable opération de réhabilitation envisagée sur ce quartier par la Municipalité bisontine».

Est-ce que cela recueille l'accord des Conseillers Généraux de notre assemblée ?

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais dire que des échanges successifs entre la Ville et le Département ont clairement établi l'intention de l'exécutif départemental et de son Président, Georges GRUILLOT, de participer au financement de la réhabilitation de la cité Brulard. Chacun sait d'ailleurs, à commencer par notre collègue Jean-Louis FOUSSERET qui est beaucoup plus ancien que moi dans cette assemblée, que les délibérations du Conseil Général dans ce domaine sont extrêmement précises et Claude SALOMON qui a présidé la commission compétente dans ce domaine pendant de nombreuses années peut en témoigner. Le Département intervient pour les espaces extérieurs, pour la construction des garages mais il n'intervient pas, parce que ce n'est pas dans son domaine de compétences, sur le patrimoine bâti lui-même. Il n'empêche que les interventions aussi bien sur les espaces extérieurs que sur les garages représentent des montants financiers conséquents qui, alliés au financement de la Région, vont permettre en effet de compléter très utilement le projet de réhabilitation.

La motion que nous propose M. FOUSSERET me convient à ceci près, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas refaire le débat que nous avons eu il y a un instant sur la cité Brulard, à ceci près que nous ne connaissons pas le projet définitif et que demander dans une motion au Conseil Général, à la limite d'ailleurs c'est un peu le même problème que pour le Musée du Temps qu'on a vu tout à l'heure, demander au Conseil Général de se prononcer sur cinq ans pour cette opération sans que le projet

définitif soit arrêté, c'est aléatoire et c'est bien pourquoi la 5^{ème} Commission du Conseil Général réunie le 26 mai dernier, a souhaité attendre la remise aux autres collectivités territoriales (protestations). -Ecoutez, je termine mon propos, il y a des moments où la précision s'impose quand les finances publiques sont engagées-. Je reprends donc la 5^{ème} Commission réunie le 26 mai a demandé que lui soit fourni le projet définitif pour qu'elle puisse statuer sur l'engagement des financements départementaux. Alors oui pour la motion de M. FOUSSERET mais en l'assortissant d'un paragraphe qui précise que naturellement le Département sera amené à arrêter sa position dès lors qu'il sera saisi du projet définitif.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur FOUSSERET est-il d'accord ?

M. FOUSSERET : Oui, tout à fait, cela va de soi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1991 et adopte à l'unanimité la motion suivante :

«Le Conseil Municipal, réuni le 15 juin 1992, souhaite que le Département du Doubs puisse prendre un engagement de principe de financement sur cinq années du projet de réhabilitation du quartier Brulard dans le cadre de l'opération de DSQ qui y est menée actuellement. Cet engagement durable du Département (sur cinq années) qui sera pris après avoir eu connaissance du projet définitif de réhabilitation de ce quartier, permettra de réaliser plus rapidement et dans de meilleures conditions pour la population l'indispensable opération de réhabilitation envisagée sur ce quartier par la Municipalité bisontine».